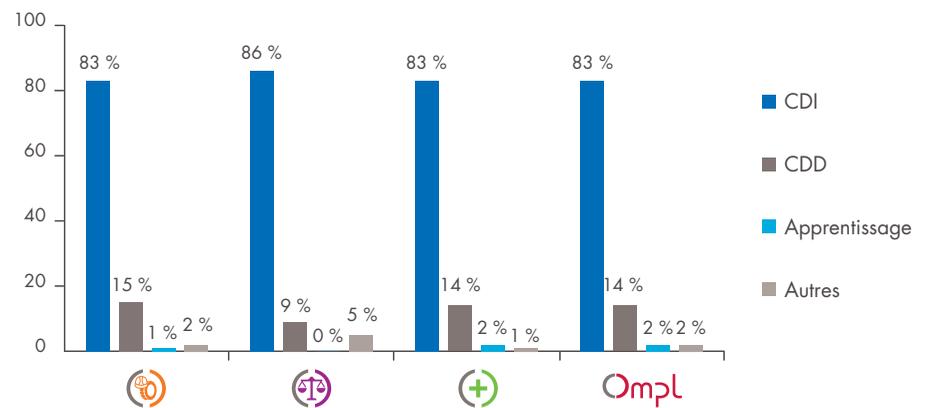




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et secteur professionnel



TRÈS FORTE PROPORTION DE CONTRATS PÉRENNES

Le taux moyen de CDI est élevé (83 %) et celui des CDD faible (14 %). La région affiche un taux inférieur à la moyenne nationale (85 %) pour les CDI et un peu supérieur pour les CDD (11 %). La mobilisation des contrats d'apprentissage et des autres types de contrats est pratiquement inexistante

Il y a très peu de variations en fonction des secteurs :

- ⊕ le secteur cadre de vie affiche un taux de CDI identique à la moyenne régionale et au secteur santé. En revanche, le taux de CDD est un peu plus élevé. Il mobilise très marginalement les autres contrats ;
- ⊕ le secteur juridique enregistre une proportion de CDI supérieure aux deux autres secteurs et à la moyenne régionale et un taux de CDD inférieur. En revanche, le taux de contrats autres est plus élevé ;
- ⊕ le secteur santé affiche également un taux de CDI et de CDD égal à la moyenne régionale. En revanche le taux de contrats d'apprentissage est légèrement plus important que dans les autres secteurs.

Secteur cadre de vie-technique

Entreprises d'architecture

Entreprises d'économistes de la construction

Entreprises d'experts en automobile

Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

Secteur juridique

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

Cabinets d'avocats

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

Études d'huissiers de justice

Secteur santé

Cabinets dentaires

Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers

Cabinets médicaux

Pharmacie d'officine

Cliniques vétérinaires



CDI, LE CONTRAT DE RÉFÉRENCE

Cinq branches sur 12 affichent plus de 83 % de CDI, la branche des études d'huissiers de justice monte à 90 %.

Les autres types de contrats sont utilisés plus spécifiquement par quelques branches :

- ① sept branches professionnelles se démarquent par un taux de CDD supérieur à la moyenne : les entreprises d'économistes de la construction, les entreprises d'experts en automobile, études d'administrateurs et mandataires judiciaires, les cabinets dentaires, les laboratoires de biologie médicale, les cabinets médicaux et les cliniques vétérinaires ;
- ② quatre branches utilisent les contrats d'apprentissage pour la formation de leurs salariés, les entreprises d'architecture, les entreprises d'experts en automobile, la pharmacie d'officine et les cliniques vétérinaires ;
- ③ trois branches, les entreprises d'économistes de la construction, les entreprises d'experts en automobile et les cabinets d'avocats mobilisent plus que les autres les contrats « autres ». Ce sont en général des stages rémunérés.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle

Secteur/Branches professionnelle	CDI	CDD	Apprentissage	Autre
	83 %	15 %	1 %	2 %
	84 %	13 %	1 %	2 %
	69 %	25 %	0 %	6 %
	68 %	26 %	1 %	5 %
	87 %	12 %	0 %	0 %
	86 %	9 %	0 %	5 %
	82 %	17 %	0 %	2 %
	85 %	8 %	0 %	6 %
	90 %	8 %	0 %	1 %
	83 %	14 %	2 %	1 %
	82 %	16 %	0 %	1 %
	84 %	15 %	0 %	1 %
	83 %	16 %	0 %	1 %
	83 %	12 %	5 %	1 %
	77 %	21 %	1 %	1 %
Ompl	83 %	14 %	2 %	2 %

Autre = stagiaires, contrats aidés, ...